Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251211-DCM_2025_141-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 27 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Olivier LEPICK, Mme Sylvie ROBINO, M. Loïc HOUDOY, Mme Marie-Pierre GASSER, M. Michel DURAND, Mme Catherine ISOARD, M. Gérard MARCALBERT, Mme Christine LAMANDÉ, M. Charles BIETRY, Mme Christine DESJARDIN, M. Olivier BUQUEN, Mme Juliette CORDES, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole LE GANGNEUX, M. Hervé JENOT, Mme Morgane PETIT, M. Philippe LE GUENNEC, M. Jean-Luc SERVAIS, Mme Jeannine LE GOLVAN, M. Yann GUIMARD, M. Tom LABORDE, M. Pierre-Léon LUNEAU.

Absents ayant donné pouvoir : M. Pascal LE JEAN qui a donné pouvoir à M. Olivier LEPICK, Mme Justine VIENNE qui a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre GASSER, M. Benjamin LE ROUX qui a donné pouvoir à M. Michel DURAND.

Absents excusés : M. Jean-Paul KERGOZIEN, Mme Katia SCULO.

Secrétaire de séance : M. Tom LABORDE.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	22
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	25

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-141

Objet : Subventions exceptionnelles à l'association CIMA pour l'organisation de CROSS d'athlétisme scolaire 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la Commune,
Vu les demandes de subventions exceptionnelles présentées par l'association Club Intercommunal Morbihannais d'Athlétisme du pays d'Auray (C.I.M.A.), afin d'assurer la qualité, la sécurité et la réussite de l'organisation de deux événements majeurs d'athlétisme sur la commune de Carnac :

- **Le cross départemental, prévu le 18 janvier 2026**, qui rassemblera plusieurs centaines de jeunes athlètes issus de l'ensemble du département du Morbihan,
- **Le cross régional, prévu le 1er février 2026,** qui accueillera les meilleurs coureurs de Bretagne, offrant ainsi une visibilité régionale à la commune,

Considérant que le C.I.M.A., association reconnue et implantée à Auray, a été officiellement désignée par la Fédération Française d'Athlétisme pour organiser ces compétitions sur le territoire de Carnac,
Considérant que l'organisation de ces journées de compétitions représente une opportunité pour la collectivité de renforcer son rayonnement sportif et éducatif, tout en bénéficiant d'une visibilité accrue à l'échelle du territoire breton,
Considérant le budget pour l'organisation du cross départemental d'un montant prévisionnel de 32 810€ pour lequel le CIMA a sollicité les subventions suivantes : 1 500€ à la Région, 2 000€ au Département, 2 000€ à AQTA, 500€ à Auray et 2 500€ à Carnac,
Considérant le budget pour l'organisation du cross régional d'un montant prévisionnel de 48 710€ pour lequel le CIMA a sollicité les subventions suivantes : 2 500€ à la Région, 2 000€ au Département, 2 000€ à AQTA, 500€ à Auray et 2 500€ à Carnac,
Considérant les budgets prévisionnels respectifs mobilisés pour l'organisation de ces compétitions,
Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse Scolaire et Sports du vendredi 28 novembre 2025,
Vu l'avis de la commission des Finances et du développement économique du 4 décembre 2025,

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251211-DCM_2025_141-DE

Conseil Municipal, après avoir délibéré, décile à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention : Mme LE GOLVAN) :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 500 €** à l'association Club intercommunal Morbihannais d'Athlétisme pour le cross départemental prévu le 18 janvier 2026 à Carnac,
- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 500 €** à l'association Club intercommunal Morbihannais d'Athlétisme pour le cross régional prévu le 1 février 2026 à Carnac,
- De préciser que ces subventions seront versées après finalisation des épreuves et réception du compte de résultat de chaque compétition sportive,
- De préciser que cette subvention sera affectée sur l'année 2025,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Olivier LEPICK

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Tom LABORDE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.